L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN 16 NOVEMBRE 1884. Entre les rues Bienville et Conti

FEUILLETON.

UN CRIME.

PAR

Henry Gréville

—Suite.

Ces heures étaient sinistres. Elle voyait madame Hortense étendue sur la chaise longue, avec le mince filet de sang coulant sur son beau visage, ou bien c'était Marin au milieu de la foule hostile; ces deux visions lui apparaissaient avec une intensité effroyable, alors elle mettait ses mains sur ses yeux en criant : "Non, non, je ne veux pas!" Et elle se roulait à terre avec des cris de rage impatiente. Elle voulait ne pas voir cela; elle le voulait tellement que pendant des heures elle arrivait à ne plus y penser; puis l'horreur la reprenait et la laissait brisée pour des journées entières, inerte, incapable de se défendre contre les pensées redoutables, si elles étaient venues : —elles venaient rarement alors; mais quand Monique se sentait envahie par elles, c'était comme par un duel mortel contre lui; il est inutile de chercher à se défendre. Ses pensées la tenaient, non plus avec l'intensité furieuse des apparitions violentes, mais avec la sournoise méchanceté des tourments qui vous naient peu à peu, comme la lime use le fer.

On avait d'abord cherché un autre à Monique. L'amant était le côté obligatoire de tout crime; on n'avait encore rien trouvé. Interrogée sur ce point, elle avait répondu : — J'ai eu fiancé; il était à la ferme des Landes, il est arrivé pour me revoir, mourir.

La dame qui avait arrêté Marin. Il avait prouvé le plus aisément du monde qu'il avait passé la nuit en chemin de fer. Un homme qui voyage la veille des Rois d'embranchement en embranchement pendant huit mortelles heures, est facilement reconnu, ne fût-ce que par son billet.

Marin le fêtait sur-le-champ avait demandé à voir Monique, on lui avait répondu qu'elle était au secret. Il était sorti triste et muet. En rentrant à son auberge, il avait pris son paquet, payé sa note, et il était allé loger ailleurs.

Il ne pouvait pas rester dans cet endroit où il avait été arrêté.

Le jour même, il écrivit à la ferme des Landes pour dire qu'un malheur de famille l'empêchait de reprendre son service. Il avait emporté avec lui sa économies, qu'il voulait employer à l'achat d'une montre d'or pour Monique. Avec sa sobriété, il avait de quoi vivre longtemps; il ne songea point à se préoccuper d'autre chose que de l'heure présente. Celle-ci était assez douloureuse pour l'absorber tout entier.

Un autre être souffrait indiciblement; c'était Hubert.

Il avait perdu toute la joie, tout le charme de sa vie. A la minute où ses yeux s'étaient arrêtés sur le cadavre de madame Hortense, il avait senti mourir en lui sa jeunesse et son bonheur.

Ce garçon de seize ans, formé par une culture intelligente, affiné par un sentiment profond et pur, était soudain devenu un homme, un homme vieilli par l'écrasant effondrement qui précipitait dans le gouffre de la mort l'idole de sa vie entière, celle qui, vivante, aurait soutenu, aaza et éclairé Monique, les sensitive du temps et de l'éloignement.

Mais la douleur de sa perte était dédoublée par cette fin tragique. Un besoin de vengeance dévorait l'âme d'Hubert, et le pauvre enfant se sentait déchiré par les griffes des passions mauvaises, qui font sans souffrir les êtres sont en tendres.

Hubert était convaincu d'une chose : M. Dunois, trahi par lui-même, ou par un autre, ou peut-être simplement menacé de se voir dévoilé, avait assassiné sa femme dans un moment de colère.

Et le jeune homme restait pris entre deux alternatives redoutables : celle de laisser non vengé le meurtre de sa bienfaitrice, et celle de dénoncer M. Dunois, qui avait aussi été, dans une mesure incontestable, son bienfaiteur.

Hubert était cette comme témoin; devait-il parler d'instrument, il n'avait rien eu à dire d'important : il l'accusation, ni la défense ne se doutaient qu'il pût apporter des lumières différentes de celles des autres gens, loyés habitant la maison. Les questions qui lui avaient été posées n'avaient pour but de dissiper cette méprise de conscience et sa perplexité; mais à l'audience, il en serait autrement; il ne pourrait toujours se taire. Qu'arriverait-il alors, et que pourrait-il de lui-même si on seul mot de sa bouche faisait passer M. Dunois du banc des témoins à celui des accusés!

Ma tante Hortense avait été portée au cimetière; elle reposait désormais à côté de son petit garçon sous la grande pierre plate, que peu de semaines auparavant, en mémoire de l'enfant mort, elle avait fait couvrir d'une inscription.

M. Dunois avait mené le deuil en époux affligé, les deux familles réunies l'avaient suivi; quelques paroles émues prononcées sur la tombe par un ami avaient amené dans tous les yeux un regards de larmes, puis on s'était séparé, et les gens en tout avaient repris le chemin de leurs demeures.

M. Dunois rentrait chez lui, lorsque devant sa porte il rencontra Hubert.

Celui-ci, le cœur trop plein, ne pouvait plus attendre, et voulait parler au vieil; indigné par l'attitude de celui-ci durant la longue cérémonie, il éprouvait le besoin irrésistible de le regarder en face, et de lui dire, à lui, du moins, s'il ne devait jamais le dire à d'autres, toute l'horreur que lui inspirait l'hypocrite meurtrier.

Machinalement, Dunois s'arrêta devant la porte des bureaux, fermés à l'occasion des funérailles; il n'avait pas envie de rentrer dans son appartement, où tout lui rappelait Monique, qu'il était chassée de sa maison le plus possible. Il tira sa clef de sa poche,—il en avait tout un trousseau, de ces clefs, que depuis le jour du crime il ne pouvait plus toucher sans frémir,—et il ouvrit la porte. Il ferait des chiffres pendant une heure, cela lui détournerait les idées.

Au moment d'entrer, averti par on ne sait quoi, il se retourna et vit Hubert.

—Que voulez-vous? lui demanda-t-il.

Les yeux rougis et cernés, le visage tiré et vieilli du jeune homme lui déplaisaient; il était ennuyé que quelqu'un d'autre la maison eût l'air d'avoir plus de chagrin que lui.

—Je voudrais vous parler, monsieur, répondit Hubert.

Les regards des deux hommes se rencontrèrent, et, dans celui de son jeune employé, M. Dunois lut quelque chose qui lui fit passer un frisson sur les épaules.

—Entrez ici, dit-il, nous y serons seuls.

Il referma la porte et se dirigea vers son fauteuil, situé dans une alcôve de cette vitrée, d'où il dominait tous son personnel. Le grand bureau, obscurci, avec ses hauts de plafond, était désert et sentait l'odeur de tabac qu'on trouve dans toutes les administrations.

—Qu'est-ce que vous avez à me dire, fit M. Dunois, quand il se fut assis.

Hubert, resté debout, le regardait sans répondre; le banquier fut forcé de lever les yeux.

—Pourquoi laissez-vous accuser cette fille? demanda le jeune homme.

M. Dunois plongea jusqu'au fond des yeux de son interlocuteur, et soudain il pâlit.

—Vous..... vous ne supposez pas, dit-il avec un grand mouvement de colère intérieure, vous ne vous imaginez pas, je pense, que je.....

—Vous savez bien que c'est vous qui l'avez tuée! fit Hubert avec violence.

—Moi! s'écria le banquier, qui se dressa et leva la main au ciel. Par mon honneur, par l'âme de la mère, je jure que ce n'est pas moi!

Ce cri lui était échappé dans toute la sincérité de son innocence matérielle. Il avait oublié qu'Hubert, son jeune, j'était qu'un enfant, et non subalterne; il s'avait soupçonné de se défendre devant une accusation méprisée.

J'aurais donné ma tête, dit-il avec véhémence, pour que ce ne fût pas arrivé, pour que la pauvre femme vînt longtemps honorée et tranquille... Comment avez-vous pu penser que c'était moi?

—C'était si naturel! fit Hubert convaincu et désarçonné; il tombait du haut de son accusation et se sentait tout étourdi.

—Mais, reprit M. Dunois, qui revenait à lui et qui sentait la colère le prendre, de quel droit vous êtes-vous permis de me soupçonner?

—Je vous ai vu embrasser Monique, répondit simplement le jeune homme, je vous ai entendu lui donner rendez vous pour la nuit.

Le banquier fut repris de terreur. Si on témoin se mêlait de parler, non-seulement lui, Dunois, devenait le héros d'un prodigieux scandale, mais Monique était perdue, car pour qu'elle sortît la vérité devinée, elle parlerait et se perdrait elle-même; elle l'avait dit, il la savait fille à tenir son serment.

—Et vous avez conclu? dit M. Dunois, essayant de se raccrocher à quelque chose.

—Que d'une façon ou d'une autre, la défunte avait eu connaissance de la vérité, qu'elle vous avait fait des reproches d'avoir enlevé cette jeune fille sous le toit qui devait la protéger, et que vous l'avez frappée, dans votre irritation.

—C'était assez bien imaginé, répliqua M. Dunois avec une pointe de sarcasme. Il en voulait à ce garçon de lui dire si tranquillement de si rudes vérités.

—Et maintenant qu'est-ce que vous pensez?

—Je pense, monsieur, que je me suis trompé, répondit honnêtement le jeune homme.

M. Dunois garda le silence.

—C'est tout ce que vous avez à me dire? fit-il au bout d'un instant.

—Non, monsieur. Après l'entretien que nous venons d'avoir, je sens que je ne puis plus rester ici. Je vous remercie des bontés que vous avez eues pour moi jusqu'à ce jour, et je vous prie de me permettre de quitter la maison.

—Soit, répondit le banquier.

Il se sentait mal à l'aise devant Hubert, et il aurait donné bien des choses pour le voir s'en aller tout de suite. Il ne s'offusquait point en voyant que ce jeune homme qui l'avait si gravement offensé par ses soupçons ne lui offrait pas d'excuses; après ce qu'Hubert avait vu, lui, Dunois se sentait coupable à ses yeux.

—Qu'avez vous intention de faire? demanda-t-il.

—La défunte voulait vous demander de me faire voyager, répondit Hubert. Je désire lui obéir; seulement, je ne vous demanderai pas, monsieur, de vous occuper de moi. Je vous demanderai simplement un certificat, et, si l'on s'adresse à vous, des références telles que vous jugerez à propos de les donner.

—C'est bien, dit M. Dunois. Quand voulez-vous vous quitter?

—Aujourd'hui même, si vous n'y voyez pas d'obstacle. Je vais aller au Havre, et de là en Amérique. C'est après demain jour de transatlantique. J'ai quelques économies.....

—Je n'y vois pas d'obstacle. Vous aurez vos papiers demain.

Hubert le salua et se dirigea vers la porte.

—Mais, fit le banquier, comment ferez-vous? Vous serez cité comme témoin à l'audience?

—Je pense, monsieur, que vous pouvez me faire excuser. Je n'aurais rien de plus à révéler que les détails sans importance déjà donnés par moi..... Cela dépend de vous, à ce que je crois.....

—Je m'en occuperai, répondit M. Dunois.

Hubert s'éloignait, il le rappela encore une fois.

—Nous nous séparons pour toujours, probablement, dit-il; vous avez vécu plusieurs années dans notre maison, ma femme avait de l'amitié pour vous. Donnez-moi la main en me quittant.

Hubert revint sur ses pas, et tendit loyalement la main à son ancien maître.

Celui-ci sentit qu'il n'était plus soupçonné.

Quand il se vit seul, un immense allégement remplit son âme.

—A présent, pensa-t-il, je sûr de m'en tirer, pourvu que Monique.....

Rien n'était moins certain que le silence de Monique. Ce doute troubla les pensées du banquier tous les jours, à tous les instants.

L'instruction fut longue, car il fallait trouver le complice de Monique; c'est celui qui n'était pas complicite.

—Diable de petite fille! dit un jour un avocat-général.

—Oui, qui ne veut pas vous donner les moyens de lui couper le cou, répliqua son substitut.

XVIII

La justice était fort perplexe; l'enquête la plus minutieuse ne révélait absolument rien contre Monique. Une seule chose restait mystérieuse : l'autopsie avait prouvé que l'assassinat de la victime avait été commis très peu de temps après son repas.

Comment se fait-il que Monique, en admettant qu'elle fût en effet montée à sa chambre, sur le conseil de M. Dunois, se fût déshabillée et endormie assez vite pour ne pas entendre le bruit qu'avait dû produire le chaudet en tombant sur le parquet, et, avant cela les cris de surprise et de douleur qu'avait pu manquer de pousser la malheureuse femme en voyant entrer un étranger.

On avait remarqué aussi que la toilette de Monique quand elle était descendue, était celle exactement qu'elle avait portée dans la journée, que rien n'y paraissait en désordre, en un mot, suivant l'expression de Toinette, qu'elle n'avait pas l'air de s'être couchée.

Mais tout cela était en réalité peu de chose; on peut mettre machinalement à sa toilette peu ou beaucoup de soin, surtout quand on vient de passer huit heures à sa table, et on peut s'endormir très profondément en quelques instants, et chacun sait que le sommeil de la jeunesse est profond. Mademoiselle Monique avait répondu franchement à toutes les questions, qui n'étaient d'ailleurs pas très nombreuses.

Une fois de plus, elle fut amenée dans le cabinet du juge d'instruction, et le triste interrogatoire déjà subi recommença encore.

—Que faisiez-vous à neuf heures? Qu'avez-vous entendu? Questions dont Monique connaissait l'énervement, qui la condulait presque toujours jusqu'à la syncope.

—Je ne sais pas, répondait-elle, je ne me souviens pas.

Elle sentait les yeux du juge fixés sur elle; elle savait qu'une réponse imprudente la perdrait, et qu'elle devait aux efforts faits par son maître pour la sauver de ne pas le perdre avec elle; elle se roulait de toutes ses forces pour ne pas crier à pitié.

—C'est moi qui l'ai tuée! Ne me demandez plus rien.

A une dernière question, la même, redoublée sous une autre face, Monique perdit enfin patience.

—Monsieur, dit-elle au juge d'instruction, vous n'avez pas le droit de me tourmenter comme cela : Je vous ai répondu tout ce que j'avais à répondre. Tuez-moi si vous voulez, mais je ne dirai plus un mot.

Elle laissa retomber sur sa chaise avec un tel air de découragement et d'abandonné que le magistrat en eut pitié d'elle. Le médecin avait constaté chez la jeune fille une susceptibilité nerveuse excessive. L'effroi qu'elle avait ressenti pouvait avoir partiellement troublé ses facultés à coup sûr, il lui avait 6/6 la lucidité nécessaire pour se défendre. D'ordinaire les coupables comprennent mieux leurs intérêts.

Monique fut emmenée, et l'instant d'après, M. Dunois entra.

Vêtu de noir, extrêmement correct, d'une pâleur de cire, il avait vieilli très rapidement; sa tenue était celle du beau M. Dunois, mais des rides soudainement creusées sur son visage, et un changement étrange dans le timbre de sa voix, trahissaient un homme éprouvé par de cruelles angoisses.

—Vous êtes bien certain, lui dit le juge, que cette jeune fille n'avait aucune animosité contre votre femme?

M. Dunois fit un geste de dénégation courtoise, et de ses lèvres blanches sortit le mot :

—Aucune.

—Croyez-vous qu'elle ait pu agir par cupidité en lutre faisant un complice?

—Je l'en crois incapable! répondit-il avec une chaleur bien différente.

—Lui connaissez-vous un caractère violent et emporté, capable d'un excès dans un mouvement de colère?

M. Dunois éprouva l'impression d'un homme qui voit la foudre tomber devant lui sans être atteint, mais qui redoute le coup qui va suivre.

—Je ne lui ai jamais vu montrer de colère, répondit-il.

—Que n'avez pas en l'idée qu'à la suite de quelque reproche exprimé par sa maîtresse, Monique Bréquet aurait pu se trouver excitée au point de la frapper, et simuler ensuite un vol, pour détourner les soupçons?

Le juge regardait le témoin d'un air perplexe : l'idée était invraisemblable, il fallait en convenir, mais ces scrutateurs de consciences voient journellement des choses si extraordinaires!

—Je n'ai pas eu cette pensée, répondit le banquier.

Il entendait le son de sa propre voix comme au travers d'une épaisse paroi; il l'entendait clair, il eût voulu parler plus haut, et ne pas trahir d'émotion, mais il se semblait à lui-même un homme qui se noie.

—Et maintenant que je vous l'ai suggérée, cette explication vous paraît improbable? continua le magistrat.

M. Dunois voyait osciller devant lui la fenêtre et le bureau, qui prenaient fantastiquement la place l'un de l'autre. Il fit un suprême effort et répondit sa présence d'esprit.

—Matériellement, dit-il, je ne crois pas que Monique eût eu la force de porter un coup capable de donner la mort. Elle est si menue, si petite, si frêle! Le chenet qui a servi au crime est très-lourd, et les mains de cette jeune personne eût celles d'un enfant. Moralement, ainsi que je vous l'ai dit, elle était très-attachée à ma femme, je pourrais même dire qu'elle l'aimait passionnément; toute la maison le savait, et on l'en avait raillée plus d'une fois.

Le juge garda le silence pendant un temps qui parut long à M. Dunois, dont une sueur froide baignait les cheveux.

—Je ne vois aucun motif de détenir plus longtemps la prévenue, dit enfin le magistrat; les charges contre elle se réduisent à néant, ce crime restera probablement au nombre de ceux dont l'auteur est à jamais impuni. Nous allons mettre cette malheureuse en liberté.

Lorsque Monique se vit amenée une fois de plus dans le cabinet, qui, pour elle, était un lieu de torture, elle jeta autour d'elle un regard désespéré. Faudrait-il encore subir les mêmes interrogations insidieuses, perfides, qui la mettaient hors d'elle même, tant elle devait se garder prudemment? Si elle avait voulu mentir, c'eût été plus facile, mais elle ne mentait pas, elle obliquait seulement, avec la finesse normande qu'elle avait dans le sang, et ainsi ne croyait pas s'amoindrir.

—Vous êtes libre, lui dit le magistrat.

Il avait déjà prononcé quelques paroles, mais elle ne les avait pas entendues. Ce mot la frappait comme un coup mortal d'air vif frappe un être longtemps renfermé : la première impression fut une souffrance intolérable.

—On ne me fera rien? demanda-t-elle en regardant le juge d'un air étonné.

Son petit visage s'était cruellement amaigri pendant la réclusion, ses yeux étaient cernés, sa bouche paraissait plus grande et plus sévère; seul, son corps fleet semblait plus jeune et plus frêle que jamais.

—On ne vous fera rien, répondit le juge, vous pouvez vous en aller.

Et le reste interdit; en la regardant, il pensa qu'en vérité elle n'aurait pas eu la force de soulever un lourd chenet de fer.

—M'en aller où? dit-elle.

—Où vous voudrez....

Elle lit un geste las.

—Je vous remercie, monsieur, dit-elle. L'homme qui, par respect pour la loi, l'avait fait tant souffrir, eut pitié de ce pauvre être abandonné.

—Est ce que M. Dunois est encore là? demanda-t-il.

M. Dunois s'était arrêté dans un corridor, bien malgré lui, pour causer avec un de ces innombrables connaissances que l'on rencontre infailliblement aux moments où l'on souhaiterait le plus d'être seul. On le trouva, on le ramena, et il se trouva en face de Monique, pour la première fois depuis la redoutable nuit.

—Cette enfant n'a personne ici qui qui se recommander, monsieur, dit le magistrat; pouvez vous vous intéresser à elle?

—Certainement, répondit M. Dunois.

Ces deux êtres entre lesquels il y avait un crime, n'osaient affronter les yeux l'un de l'autre, et pourtant ils devaient fondre de se regarder.

—Je ne vous pas retourner là-bas, dit Monique.

—Je le comprends, répondit son maître. Mais vous n'avez ni argent, ni.....

—Je ne veux pas d'argent, fit elle en détournant la tête.

—Vous avez droit au moins à vos gages.

—Je n'en veux pas. Je n'y toucherai pas. Je n'emporterai rien de cette maison-là.

Les deux hommes s'entre regardèrent avec des impressions bien différentes, mais faites cependant d'une même pitié.

—Et ton fiancé? dit tout à coup le magistrat. Elle avait un fiancé! Où est-il?

—Il est tous les jours dans la salle d'en bas, répondit le greffier. Il doit y être encore.

—Que on aille le chercher.

Monique et M. Dunois étaient restés immobiles. Celui-ci n'osait s'en aller, de peur d'avoir l'air trop pressé d'abandonner la jeune fille, et pourtant il eût donné une grosse part de sa fortune pour être hors de cette présence intolérable.

Marin entra. Monique frissonna, mais ne fit aucun mouvement.

—C'est fini! dit-il. Allons, viens l'en.

Il lui prit la main pour l'entraîner. Elle se dégagea avec un nouveau frisson et voilant que ses dents s'entrechoquaient.

—Viens donc, répéta Marin en reprenant la main gauche de Monique, il est grand temps de nous en aller.

M. Dunois fit un pas en avant, et s'adressa à Marin :

(A continuer.)

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, elle de répandre dans le public français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Carcaro, Lille, Reims, Epernay, Louviers, Bar-s, Bayonne, Besançon, Dijon, Bordeaux, Clermont, Le Puy, Grenoble, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Limoges, Montpellier, La Rochelle, Nancy, Toulouse, Perigueux, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris, Le XIXe Siècle, Le Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soir, Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Gaulois.

M. B—L'Abeille échange déjà avec le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le Temps.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de a Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Périgord, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM. Slavery—Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Billot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Forsen—Président de la Chambre des Expositions de Paris.

Desmoulins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobin Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Chamseraan—Sénateur.

Cordier—Sénateur.

Paul Bert	Député.
Henri Chevoir	"
Clemenceau	"
Mgr Freppel	"
Tony Revillon	"
Rouvier	"
Baron de Soubeyran	"
Spuller	"
Wilson	"

Félix Faure, Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Cambert, Comte A. d'Abasc, Jacques Meyer, Crémieux, A. Pascal, Charles Bal, Donon, Général Victor Maignan, De Molinari, Commandant Courrejolles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.

Approuvé : E. A. BURKE, Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin de nouer des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1°—La maison Yve Altarin-Gis (Négociant-armateur harengs et morues-goudrons et huiles du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des cours approuvés pour en expédier des harengs salés semblables à ceux importés en Amérique par la maison Commune, en petite barils dite sédiéme.

2°—MM. Aur Menard & Cie Négociants à Dognon (Charente-Inférieure) demandent des cours pour en expédier des harengs salés semblables à ceux importés en Amérique par la maison Commune, en petite barils dite sédiéme.

3°—MM. Aur. Menard & Cie Négociants à Dognon (Charente-Inférieure) demandent des cours pour en expédier des harengs salés semblables à ceux importés en Amérique par la maison Commune, en petite barils dite sédiéme.

4°—M. Edgar Rigaut (No 89 Chaussée d'Antin, à Paris) demande des cours pour en expédier des harengs salés semblables à ceux importés en Amérique par la maison Commune, en petite barils dite sédiéme.

5°—MM. Aur. Menard & Cie Négociants à Dognon (Charente-Inférieure) demandent des cours pour en expédier des harengs salés semblables à ceux importés en Amérique par la maison Commune, en petite barils dite sédiéme.

6°—M. Emile Decaudt, natif de Houbaix, (France) ayant travaillé comme ouvrier dans un des ateliers de Philadelphie et dans la M. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts sollicite de l'emploi en Ville ou à la campagne comme surintendant dans le filage et tissage des cotons et des laines. Son adresse est 223 rue Tchoupitoulas; M. E. Decaudt est muni de bons certificats de moralité et de capacité.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France. No 92 rue royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 Janvier 1884.

Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC

PHOSPHATE de FER de LERAS

Pharmacien, Docteur-ès-sciences

Ce liquide, analogue à une eau minérale ferrugineuse naturelle, est le seul des ferrugineux qui, se rapprochant de la composition du globule sanguin, offre l'avantage inappréciable d'agir comme *réparateur et reconstituant des os et du sang.* Il ne constipe *jamais, ne fatigue pas l'estomac, ne noircit pas les dents;* il s'emploie toujours avec succès contre les *maux d'estomac, les pâles couleurs, l'appauvrissement du sang* et toutes ces indispositions auxquels sont sujets les dames, les jeunes filles et les enfants lorsqu'ils sont *pâles, anémiques, languissants et privés d'appétit.*

Paris, 8, rue Vivienne
et dans les principales pharmacies

Sparadrap Révulsif AU THAPSIA

Formule du Codex

CAPSULES AU MATICO DE CHIMAULT & CIE

8, rue Vivienne, Paris

Ce Sparadrap agit plus promptement, plus énergiquement que les huiles de croton, d'épurge, le poivre noir, les alcools et autres préparations du même genre. Son emploi, d'une extrême facilité, se recommande par à vulgariser son usage dans le traitement des rhumatismes, irritations de poitrine, bronchites, fièvres, maux de gorge, douleurs, etc. Il guérit en moins les cas où la médecine vient obtenir vous dérivatifs externes.

Prix : 1 fr. 50 la Boîte de 6 Feuilles, 1 fr. 50

VENTE EN GROS

Chez DESCHAMPS & Cie, Rue Vieille-du-Temple, 8 Paris

AU DÉTAIL : Chez tous les Pharmaciens

Résultat infaillible dans le traitement de la *gonorrhée*, sans jamais fatiguer l'estomac comme le font toutes les Capsules au copaïba liquide.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition :

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884.....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions ainsi d'organiser leurs sections à l'Exposition.....

8—Les demandes d'espace, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 au avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître de la manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

11—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants :

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Beaux-arts.
X. Pisciculture.

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout égarl, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé.....

31—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées.... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

35—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au bon ordre du reste de l'Exposition .....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé : E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans :

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance aussitôt que possible, avec le Directeur Général ..... (ils examineront) toutes les questions concernant leurs compatriotes, spécialement les plaintes ayant rapport à la distribution de l'espace et à la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles .....

17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être adressées sur une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères ..... Des formules imprimées conformes à ces règlements seront fournies gratis.....

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

Approuvé : ED RICHARDSON,
Président.

La Nile-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

AUX CITOYENS DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

Département des renseignements et des accommodements du Centenaire du Coton et de l'Exposition Universelle de l'Industrie, 74 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1884.

Le seul problème non résolu relativement à la prochaine Exposition Universelle de l'Industrie et à son succès assuré, dont la population de notre ville doive bénéficier, est le manque d'hôtel, de logement pour les milliers de personnes qui seront ici du 1er décembre 1884 au 31 mai 1885; et, c'est afin de pouvoir à ce logement et à ces indispensables besoins, à des prix modérés, que la Direction a créé ce Bureau de renseignements.

Nos citoyens sont priés d'aider à trouver du logement aux visiteurs, en dehors des hôtels et des autres institutions publiques de la ville, pour les six mois que durera l'Exposition; et cela peut se faire aisément si les personnes qui ont des chambres vacantes dans leurs demeures veulent prendre à des conditions faciles des pensionnaires ou des locataires venant toutes les parties du globe; ils contribueront ainsi au succès complet de l'œuvre. Presque chaque famille peut prendre une ou plusieurs personnes, et des chambres pourront se louer là où se prendront les repas. Un recensement se fera dans toute la ville, des casernes aux dernières limites de Carrollton, par des hommes entendus, pourvus de listes destinées à recueillir les renseignements qui pourront être fournis à ce bureau de nature à assurer l'ordre et le succès. Les citoyens sont priés de renseigner ce bureau, de faite savoir où désirent recevoir des locataires et des pensionnaires.

Tous les bureaux de renseignements, approuvés par ce département, seront classés en nous districts et mis rapidement en communication avec le bureau principal, par télégraphe, téléphone ou par un service de messagers, afin de pouvoir rendre promptement service aux étrangers.

Des bulletins de renseignements seront publiés tous les jours. Ainsi donc, les personnes offrant un logement convenable, à des prix modérés, peuvent compter pendant les six mois, sur un patronage constant; mais il est entendu que les prix demandés tout d'abord, ne varieront point, et que ceux qui seraient trop élevés, ils ne figureraient pas sur les bulletins.

Il est entendu que les renseignements fournis au public par ce Département seront gratuits.

Il faut espérer que le peuple de la Nouvelle-Orléans se montrera à la hauteur de sa réputation universelle d'hospitalité, en ne donnant aucun motif de récrimination. C'est donc instamment prié de donner son concours à l'œuvre afin que les personnes visitant la Nouvelle-Orléans soient encouragées à prolonger leur séjour parmi nous et contribuent pour une large part à notre prospérité universelle.

De plus amples renseignements et des listes peuvent s'obtenir à ce bureau, dans le bâtiment de l'Exposition 74 rue Baronne.

B. T. WALSHE,
Chef du Département.

Approuvé : E. A. BURKE,
Directeur Général.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Rapport du 5me Groupe.

A M. le vicomte Paul d'Abzac,
Consul Général, Commissaire de la République française.

Monsieur le Commissaire.

Le 5me Groupe comprend l'industrie textile, les produits végétaux et se divise en onze classes, dans l'ordre suivant :

Classe 501—Fil et tissus de coton;
" 502—Fil et tissus de lin, chanvre, etc.
" 503—Laine fil et tissus de laine;
" 504—Laine et tissus de laine ordinaire;
" 505—Soie et tissus de soie, rubans, etc;
" 506—Soie de laine, cachemires, soie, etc;
" 507—Dentelles, tulles, broderies, garnitures;
" 508—Bonneterie linge de dessous, accessoires d'habillement;
" 509—Habillement des deux sexes chapeaux, coiffures, bottes et gants, fleurs, cheveux etc.
" 510—Bijouterie et pierres précieuses.
" 511—Armes portatives, équipements de tir et de chasse;
" 512—Matériel de voyage et équipages de campement;
" 513—Jouets dans toute leur variété.

Après un sérieux et consciencieux examen tous ces articles, le Comité en unanime a tirés la conclusion qu'à l'exception du fil de coton (très rare) et du chanvre, qui ne sont cultivés en Louisiane.

2—MM. Aug. Blanme & Cie., négociants en vins blancs et rouges, à la Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4—M. Edgar Rigaut (No 89 Chaussée d'Antin, à Paris) demande des cours approuvés pour en expédier des harengs salés semblables à ceux importés en Amérique par la maison Commune, en petite barils dite sédiéme.

5—MM. Aur. Menard & Cie Négociants à Dognon (Charente-Inférieure) demandent des cours pour en expédier des harengs salés semblables à ceux importés en Amérique par la maison Commune, en petite barils dite sédiéme.

6—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représente un des plus importants producteurs de cafés et agents de MM. Abel Roy & frères de Paris, négociants en vins, demande des affaires en cafés verts et gomas à la commission contre crédits de saison.

7—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, épardilles et de conserves alimentaires de toutes sortes, qualité de Cazis, (Hérault, département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente du produit de son usine.

8—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vilvienne, à Paris, courtier agent, pour le compte de maisons de vins de Bordeaux, demande offres des services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires; il désire aussi se mettre en rapport avec un négociant pour lui assurer le recevoir des ordres. M. M. Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, détaillée et très bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9—M. Raoul Bravale, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle de Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'eau-microbes Bravale (granules anti-épidémiques du Docteur Auzolet) Auteur et chimiste Raoul Bravale) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10—M. Louis Gouvau aîné, château de Varrains, à Saumur (Maine-et-Loire) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix très modérés, de qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11—M. Emile Decaudt, natif de Houbaix, (France) ayant travaillé comme ouvrier dans un des ateliers de Philadelphie et dans la M. S. Bunting Co., L